

**COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT  
D'HÉBERTVILLE-STATION**

**Compte rendu de la réunion tenue  
à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Bruno**

**Le 15 novembre 2011**

Préparé par



1700, boulevard Talbot, bureau 101  
Chicoutimi (Québec) G7H 7Y1



## Table des matières

1. Mot d'accueil	1
2. Présentation des objectifs de la rencontre	1
3. Tour de table	2
4. Adoption de l'ordre du jour	2
5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 1 <sup>er</sup> juin 2011	2
6. Présentation de l'étude comparative des sites par M. André Simard de Génivar	2
7. Présentation de l'étude d'impact par M. Robert Comeau de chez AECOM	5
8. Pause	8
9. Présentation du plan de communication	9
10. Présentation de l'analyse des projets des chemins d'accès	9
11. Calendrier des travaux à venir	10
12. Varia et questions	10
13. Fin de la rencontre	10



## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Liste de présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Étude comparative des sites
- Annexe 4 Étude d'impact
- Annexe 5 Plan de communication

## 1. Mot d'accueil

Avant de donner la parole à l'animateur de la rencontre, M. Lucien Boily, président du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles de Lac Saint-Jean, se présente et informe les participants des raisons de sa présence. Il mentionne que le but de la rencontre est de parler de l'étude d'impact et de l'importance de savoir ce que le comité en pense.

Il souligne que la firme Transfert Environnement avait pour mandat de supporter le comité au niveau des communications et de préparer un plan d'action. Leur mandat est terminé et le plan d'action a été présenté. Une des recommandations de la firme était de se doter d'une ressource en communication. Suivant cette recommandation, madame Stéphanie Fortin a été embauchée. Pour poursuivre les activités et l'animation du comité de liaison, le conseil d'administration a convenu de travailler avec une firme de professionnels de la région, diminuant ainsi les coûts d'opération. M. Boily présente M. Martin Jean des Conseillers Trigone qui a été retenu pour animer la rencontre et M<sup>me</sup> Lyne Dufour qui prendra les notes de cette rencontre.

M. Jean procède à l'ouverture de la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il fait une brève présentation de l'entreprise Trigone. Il mentionne que c'est un défi stimulant de recueillir l'information et que c'est un sujet qui l'intéresse. En animant cette rencontre, son objectif de se joindre au comité est de recevoir le plus d'information possible pour être en mesure de se forger une opinion. L'idée n'est pas de débattre du pour et du contre, l'idée c'est d'échanger.

Il demande aux participants de respecter les opinions des autres et d'être présent à 100 %. Il fait part également que le compte rendu qui sera produit respectera le gabarit déjà utilisé par la firme précédente.

## 2. Présentation des objectifs de la rencontre

M. Jean mentionne que la rencontre d'aujourd'hui a pour objectif de diffuser l'information pertinente et non de la débattre. C'est important d'échanger et de recevoir l'information afin qu'elle fasse l'objet d'un traitement pertinent. Étant donné que les personnes présentes sont en mesure de faire de bons échanges, il leur demande d'être des bonnes sources et de donner leur opinion pour en arriver à être plus riche d'information. Suite à la lecture des différents documents, M. Jean mentionne que le respect est une belle qualité qui ressort des comptes rendus précédents. Il avise les gens qu'il est le gardien de cet élément et qu'il se garde le droit d'intervenir.

### 3. Tour de table

M. Jean invite les participants à se présenter, à mentionner l'organisme ou l'entreprise où ils travaillent et à dire pourquoi ils participent à la rencontre. La liste des participants est présentée à l'annexe 1.

### 4. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des points à ajouter.

L'ordre du jour a été accepté comme il a été lu.

### 5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2011

M. Jean demande si tout le monde a reçu le compte rendu dans les délais prévus.

Le compte rendu a été accepté.

### 6. Présentation de l'étude comparative des sites par M. André Simard de Génivar

M. André Simard de Génivar présente l'étude comparative des sites. Les questions seront posées tout au long de la présentation.

Il fait une présentation détaillée de l'étude des sites qu'ils ont comparés et plusieurs tableaux comparatifs justifient les données que l'on retrouve dans l'étude.

Questions / Commentaires	Réponses
Faire une étude comparative? De consensus, le comité ne voulait pas d'étude comparative. Au mois de juin, on a demandé si l'étude comparative se faisait. On nous avait dit que non. Je suis surpris que la RMR ait demandé une étude comparative à Génivar.	M. Ouellet explique que le projet était déjà autorisé à la réunion de juin et qu'il a été convenu de poursuivre les démarches. Génivar était trop avancé pour reculer.
Est-ce un mandat de la RMR ou du comité de liaison?	GO : Les mandats sont octroyés par la RMR.
Il se souvient avoir assisté à la rencontre et une offre de service avait été présentée pour compléter l'étude comparative. On avait décidé qu'on ne la ferait pas.	GO : On pourra vérifier les écrits.
Comme l'analyse avait été faite, était-il nécessaire de refaire l'analyse?	GO : c'est une des actions de suivi.

Questions / Commentaires	Réponses
L'accès par le chemin 8 n'a jamais été proposé. C'est comme un lapin sorti d'un chapeau.	M. Simard répond qu'en termes de coût, le chemin 8 est beaucoup plus avantageux. Si on tient compte de l'aspect technico économique, on devrait passer par le chemin 8.
Quels paramètres vous ont inspirés? Y avait-il plusieurs paramètres?	M. Simard dit qu'ils sont partis de l'information qu'ils avaient à leur disposition. Ils ont travaillé avec les critères les plus pertinents.
Concernant l'environnement, vous avez fait juste un survol?	M. Simard dit que sans avoir fait une étude détaillée, les cinq sites recommandés sont similaires. On n'a pas fait une analyse détaillée pour chaque site.
Y a-t-il beaucoup de superficie avec des milieux humides?	M. Simard dit avoir travaillé avec les données existantes dans lesquelles on retrouve l'inventaire des milieux humides.
Quelle est la distance de la route 169 au TPI?	M. Simard répond qu'on le verra plus loin dans la présentation.
La distance à parcourir pour transporter les matières résiduelles n'a pas d'importance. Ce qui est important, c'est le débit.	M. Simard mentionne qu'ils ont fait une moyenne; ils ont pris l'ensemble des tonnes et ont divisé par le nombre de camions. Plus on est près des populations qui produisent des matières résiduelles, moins il y a de transport.
Pourquoi le site 31 est ressorti malgré les points négatifs?	M. Simard répond qu'il aurait fallu faire une étude plus approfondie des différents sites mais que ce n'était pas l'objet du mandat.
Y a-t-il un accès facile à une carrière de sable et à une gravière sur le site sélectionné?	M. Simard répond que pour chaque site, on tient compte des sites potentiels les plus près.
Avez-vous pris en considération le lac l'Abbé?	M. Simard mentionne qu'ils ont tenu compte des résidents autour du lac. Les résultats ont été déposés.
Qu'est-ce que des terres agricoles de classe 4 ou 5?	Les sols classés 1 à 4 sont cultivables et les sols classés 5 et plus sont pauvres en matière organique.

Questions / Commentaires	Réponses
Est-ce la MRC qui a délimité les zones agricoles à son schéma d'aménagement?	M <sup>me</sup> Audet mentionne que c'est un zonage provincial décrété par la CPTAQ en 1981. Les territoires agricoles ont été protégés par défaut pour des activités agricoles. Pour changer le statut, elles doivent faire l'objet d'une demande formelle. Dans le cas du terrain choisi, il ne devrait pas y avoir trop de problèmes compte tenu que c'est un secteur très humide et où il y a beaucoup de roc.
C'est consolant de voir qu'une étude a été réalisée. La RMR nous disait que le site n'avait pas été comparé.	Par rapport à la Régie, un mandat avait été demandé à Nippour pour le comparer. Cela n'a pas été analysé selon les critères de Nippour. M. Simard dit que Nippour suggérait une bonne distance des plans d'eau et des résidences isolées. Ces critères étaient considérés pour faciliter l'accessibilité sociale et non l'exclusion. D'après Génivar, il est préférable d'être plus loin.
Comme firme d'ingénieurs, vous avez fait un beau travail concernant le choix des critères. Comment on fait pour confirmer les propos de la Régie?	M. Simard répond qu'ils ont documenté le raisonnement de la Régie.
Le critère de sécurité environnementale et l'éloignement d'un cours d'eau à grand débit n'ont pas été considérés?	On a la perception qu'il est préférable que le site soit loin d'un cours d'eau. Récemment, le gouvernement a apporté des changements et considère qu'une distance de 50 mètres est acceptable.

M. Simard termine sa présentation en mentionnant qu'ils se sont basés sur des informations disponibles à tout le monde.

M. Jean remercie M. Simard pour la présentation de l'étude comparative. Il suggère de prendre la pause de 10 minutes avant de passer au point 7, c'est-à-dire avant la présentation de l'étude d'impact par M. Comeau. Les participants sont d'accord avec cette suggestion.

M<sup>me</sup> Nathalie Audet du service d'aménagement et de développement de la MRC Lac-Saint-Jean-Est a dû quitter à 15 h 15.

## 7. Présentation de l'étude d'impact par M. Robert Comeau de chez AECOM

M. Comeau présente l'entreprise AECOM comme un fournisseur mondial de services professionnels. Il présente l'étude d'impact et mentionne que des gens présents ont déjà eu la présentation.

Il présente un bref historique de la disposition des matières résiduelles au Québec. Il demande aux participants de tenir compte de la réglementation; les critères ont changé.

Étant donné l'heure et les points qui restent à discuter, monsieur Comeau suggère de ne pas présenter le mode d'évaluation qui a déjà été présenté il y a quelques mois. Les gens sont d'accord pour passer à la grille d'évaluation des impacts.

Questions / Commentaires	Réponses
Que signifie l'image du clou dans la membrane?	M. Comeau explique le processus de mise en place du LET qui comprend, entre autres, des membranes étanches qui sont conçues pour résister aux perforations.
Le site choisi aura-t-il un impact direct sur la nappe phréatique?	M. Comeau dit non.
Quelle est la densité du CH <sub>4</sub> ? Est-ce un gaz plus lourd ou plus léger? Y aura-t-il des problèmes de captage?	M. Comeau mentionne que le CH <sub>4</sub> est un gaz léger, Le contrôle sera effectué à l'aide des instruments pour mesurer le gaz. Si cela ne fonctionne pas, il faudra prévoir un plan d'action.
Selon la tendance québécoise, en 2011, un centre de tri devrait avoir des déboursés de 1 M\$. Le privé aurait fait un surplus de ½ M\$. Est-ce un choix collectif? Les élus ont-ils décidé de le prendre en main?	Oui.
Un centre de tri et un lieu d'enfouissement sont-ils deux choses différentes?	Ce sont deux choses différentes, mais qui peuvent très bien se compléter. Cela ne marcherait pas si c'était juste un site d'enfouissement.
Pour la réalisation de l'étude d'impact, où avez-vous pris les chiffres relatifs aux coûts?	M. Comeau répond que c'est dans des résolutions de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.
Y a-t-il des objectifs à atteindre en termes de dollars pour garder un site ouvert?	M. Comeau mentionne qu'il n'a pas été en mesure d'obtenir les chiffres; on ne peut pas les avoir. On devrait avoir les chiffres d'ici 2012-2013.



Questions / Commentaires	Réponses
En fonction des données d'aujourd'hui, quels sont les objectifs à atteindre en termes de dollars?	Étant donné qu'il peut y avoir des changements au niveau des chiffres, on préfère ne pas donner de chiffres.
La circulation inclut-elle les camions du poste de transbordement?	M. Comeau répond oui. Camions de collectes conventionnelles et semi-remorques.
Le chemin qui part de la route régionale au chemin d'accès au LET est-il asphalté? Sinon, le sera-t-il?	Pas pour l'instant et il n'est pas prévu de l'asphalter.
Si on part du site et je descends à Larouche, ça donne combien de kilomètres?	4,7 kilomètres.
L'UPA a étudié le chemin d'accès. On ne veut pas couper les chemins agricoles. On a fait un tracé qu'on a soumis à la RMR; en a-t-elle tenu compte dans ses discussions?	Le tracé sera présenté ce soir.
Quelle est la capacité d'enfouissement d'une cellule en termes de temps?	M. Simard : 7 à 8 ans.
Les bassins du traitement lixiviat changeront-ils de place advenant un changement dans le tracé du chemin d'accès?	Non.
Est-ce que ce sera un système comme à l'Ascension?	M. Simard mentionne que ce sera plus aéré.
Est-ce que ce sera des marais filtrants à partir de tourbe?	Les marais filtrants sont trop concentrés. C'est plus pour du polissage. On ne sait pas si les marais filtrants servent. Si on avait à refaire un nouveau système, on utiliserait autre chose.
La contribution post fermeture, est-ce que les fonds que nous aurons amassés seront suffisants? A-t-on besoin de réinjecter des \$. Ce qu'on a en banque sera-t-il suffisant?	Le gouvernement émet les paramètres avec des taux moyens de rendement. Trois versements par année seront effectués. Les fonds seront auto suffisants.
Est-il envisageable d'avoir une présence d'un gestionnaire qui s'y connaît sur le site? Une personne qui aurait l'ensemble des compétences pour gérer un LET?	M. Comeau mentionne qu'il y ait présence ou non en permanence, cela n'a aucune incidence sur l'étude d'impact. Par contre, la firme émet des recommandations en ce sens.

<p>Quelles sont les mesures de protection? Y-a-t'il des alternatives qui assureront la sécurité environnementale?</p>	<p>M. Comeau mentionne qu'il y a des normes pour suivre ce qui se passe. Tout autour du site, il y a une zone tampon pour donner le temps aux gestionnaires de réagir rapidement.</p>
<p>Est-il possible d'avoir les mesures de préventions?</p>	<p>M. Comeau dit que dans le dernier chapitre de l'étude, on retrouve les mesures de prévention.</p>
<p>Le coût de 73,35 \$ la tonne inclut-il les taxes?</p>	<p>M. Ouellet informe les participants que la RMR est un site public et que les taxes sur les coûts ne sont pas comptabilisées. La RMR est exemptée de taxes.</p>
<p>Le coût de la tonne, est-ce un coût ingénieur ou un coût comptable?</p>	<p>M. Comeau dit que le coût à la tonne a été fait par un ingénieur. On tient compte des frais de financement (M. Simard). C'est relativement réel (p. 58 de l'étude d'impact).</p>
<p>Le promoteur est-il satisfait des mesures de sécurité énoncées?</p>	<p>M. Boily mentionne que les mesures de sécurité ont été faites selon les normes par nos spécialistes. On se fie à nos experts. C'est toujours comparé aux meilleures pratiques en date d'aujourd'hui.</p>
<p>Est-ce qu'il y aura des moyens pour éloigner les espèces nuisibles?</p>	<p>M. Comeau dit qu'on peut les retrouver au tableau 8 de l'étude.</p>
<p>Dans les sites d'enfouissement, il est difficile de contrôler les goélands; pourquoi ne pas faire le recouvrement à l'intérieur d'une bâtisse comme à Laterrière?</p>	<p>M. Comeau dit qu'au Québec, Laterrière est le seul site qui fait le recouvrement à l'intérieur. Il y a moyen de mettre en place des dispositifs pour contrôler les goélands. Par exemple, on ne doit pas faire des faussées de drainage avec des cailloux parce que cela risque de les attirer. Monsieur Simard mentionne qu'il y a des endroits où on met des filets sur les bassins d'eau.</p>

Questions / Commentaires	Réponses
Pourquoi ne pas analyser la situation concernant la présence des goélands?	M. Comeau fait part aux participants que cela n'a pas été analysé lors de l'étude d'impact. Des systèmes ont été mis en place ailleurs et cela marche.
Concernant le couvert forestier, est-ce qu'il y a des mesures de prises? Pourra-t-on avoir toujours des nouvelles pousses? Sera-t-il possible de choisir des essences qui se développent en hauteur?	M. Comeau mentionne que la coupe sera limitée et que ce sera facile de faire du reboisement. M. Ouellet informe les participants que la MRC fera des recommandations à ce sujet.
Les moyens pour éloigner les espèces nuisibles sont-ils inclus dans l'étude d'impact? Pourquoi les goélands ne sont-ils pas inclus?	M. Comeau dit qu'ils ne sont pas entrés dans les détails concernant la mise en place d'un programme de contrôle des espèces indésirables. Cela fait partie des mesures à prendre.
Le promoteur devra-t-il inclure l'étude d'impact dans le certificat d'autorisation?	Certificat d'autorisation : inclut l'étude d'impact qui devra être mise de l'avant par le promoteur et devra être déposée au ministère. Il doit mettre en place un programme de contrôle.
Lors de la construction du site, 45 camions à l'heure feront beaucoup de poussière. A-t-on prévu l'épandage de calcium pour éviter la poussière?	Oui, c'est prévu.

M. Comeau termine en disant que, suite à l'analyse, on arrive à la conclusion que le projet peut se réaliser en tenant compte de l'environnement et de la qualité de vie.

M. Gagné doit quitter à 16 h 25 et M. Gaétan Bergeron doit quitter à 17 h.

## 8. Pause

La pause a été avancée au point 7. Le temps de pause a été de 15 h 17 à 15 h 25.

## 9. Présentation du plan de communication

Madame Stéphanie Fortin présente le plan de communication. Transfert Environnement a présenté un plan de communication et elle s'est inspirée de ce plan. Elle l'a simplifié et l'a adapté. Pour un tel projet, le plan de communication est essentiel et a pour but de faciliter la compréhension entourant la gestion des matières résiduelles et la philosophie de la Régie.

M. Boily mentionne que le plan de match est respecté et on s'en tient à ce qu'on avait décidé. Si vous pensez qu'on a oublié des points, vous êtes invités à nous le mentionner et nous ferons les ajustements.

Question / Commentaire	Réponse
Lors de ces soirées d'information au public, quel est l'objectif à atteindre?	L'objectif est de parler du plan de gestion et, à toutes les rencontres, on parlera de la RMR et des règles gouvernementales qui régissent les déchets.
Est-ce qu'ils tiennent compte des suggestions de l'UPA?	On en tiendra compte.
Tracé S implique que la nouvelle conduite d'eau sera déplacée ou reconstruite?	Il passerait par-dessus, en bas du château d'eau.
Les citoyens se posent quand même des questions par rapport à l'étude d'impact.	M. Boily mentionne que c'est normal que les gens se posent des questions. Un comité de suivi sera mis sur pied.

## 10. Présentation de l'analyse des projets des chemins d'accès

M. Ouellet présente l'analyse des projets de chemin d'accès.

Une firme a été mandatée pour vérifier les tracés potentiels. Deux tracés seront présentés avec les coûts inhérents. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autres tracés à étudier.

Si on retient ce tracé, on commencera la démarche, c'est-à-dire, rencontrer les propriétaires, On est ouvert aux suggestions qui seront ajoutées dans le rapport final.

M. Boily informe les participants qu'on a tenu compte des agriculteurs et de ceux qui habitent dans le rang 8, le conseil d'administration est d'accord pour trouver la ligne la plus droite possible.

## 11. Calendrier des travaux à venir

Monsieur Jean demande si d'autres éléments susceptibles d'informer les membres du comité de liaison sont à venir au cours des prochaines semaines.

M. Ouellet dit qu'avec le plan de communication, on va faire une présentation abrégée pour pouvoir la présenter à la fin décembre.

À date, tout semble favorable. On va le présenter à l'ensemble de la population.

## 12. Varia et questions

M. Jean remercie les gens de leur collaboration et demande s'il y a des questions.

Question / Commentaire	Réponse
Est-ce que comité de liaison a terminé ses activités?	Il n'y a pas d'autres travaux prévus. Par contre, il y aura une conclusion des activités du comité.

## 13. Fin de la rencontre

La rencontre a pris fin à 17 h 55

Lyne Dufour, rapporteuse

**LISTE DES PRÉSENCES**  
**Septième rencontre de travail – 15 novembre 2011**

Catégorie	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	M <sup>me</sup> Joane Brideau – Hébertville-Station	X	
	M. Raymond Moreau – Hébertville-Station	X	
	M. Gilles Fortin – Saint-Bruno		X
	M. Gaëtan Bergeron – Saint-Bruno	X	
	M. Paul Morin – comité d’opposition au dépotoir d’Hébertville-Station	X	
Représentants des comités consultatifs d’urbanisme	M. Marc Lamontagne – Hébertville-Station		X
	M. Michel Bergeron – Saint-Bruno		X
Représentants du milieu municipal	Municipalité d’Hébertville-Station M. Michel Claveau		X
	Municipalité de Saint-Bruno M. Marc-Antoine Fortin	X	
Représentants des groupes environnementaux	Société de Gestion Environnementale de Dolbeau-Mistassini Mme Audrey Lachance	X	
	Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean Mme Monique Laberge	X	
Représentants des organismes socio-économiques	Société de développement de Saint-Bruno M. Claude Fortin	X	
Représentant du milieu agricole	UPA : M. Charles Gagné	X	

**SERVICE D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC LAC-SAINT-JEANT-EST**

M<sup>me</sup> Nathalie Audet, aménagiste

**RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN**

M. Lucien Boily, président du conseil d’administration

M. Guy Ouellet, directeur général

M<sup>me</sup> Stéphanie Fortin, conseillère en communication

**INVITÉS**

M. Christian Bouchard, comité technique au niveau de la gouvernance

M. Robert Comeau, AECOM

M. André Simard, Genivar

**LES CONSEILLERS TRIGONE**

M. Martin Jean, animateur

M<sup>me</sup> Lyne Dufour, rapporteuse

**Septième rencontre de travail du comité de liaison communautaire**  
*Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean*

**Mardi 15 novembre 2011**  
**De 13 h 30 à 17 h 30**  
**Salle multifonctionnelle, Saint-Bruno**

**Ordre du jour de la rencontre de travail**

1. Mot d'accueil
2. Présentation des objectifs de la rencontre
3. Tour de table
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2011
6. Présentation de l'étude comparative des sites par M. André Simard de Génivar
7. Présentation de l'étude d'impact par M. Robert Comeau de chez AECOM
8. Pause
9. Présentation du plan de communication
10. Présentation de l'analyse des projets des chemins d'accès
11. Calendrier des travaux à venir
12. Varia et questions
13. Fin de la rencontre